Image not found or type unknown

L'agence nationale pour l'information sur le logement ou ANIL et les ADIL au niveau départemental près de chez vous

Conseils pratiques publié le **08/02/2025**, vu **315 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

L'agence nationale pour l'information sur le logement ou ANIL et les ADIL au niveau départemental près de chez vous : gratuit, à volonté, près de chez vous et sans rendez-vous : pour les propriétaires et les locataires

> ***"Bonjour tout le monde,***
>
> ***je n'hésite jamais à mettre le lien de l'ADIL car ils sont sans rendez-vous, plutôt proche de chez soi, gratuits et à volonté.***
>
> ***Les ADIL conseillent aussi bien les locataires que les propriétaires-bailleurs en matière immobilière à tous niveaux à savoir juridique, comptable, fiscal, pratico-pratique etc***
>
> ***J'ai moi-même envoyé ma mère, qui est propriétaire-bailleur, dans son ADIL et ça lui a été très profitable.***
>
> ***On pourra toujours se plaindre de ce qui ne va pas en France mais en ce qui concerne l'ADIL je trouve que c'est plutôt la bonne affaire! Moi qui aime la gratuité, avec l'ANIL je suis servi!"***

Source : Jérôme CHAMBRON sur le Forum Légavox :

https://www.legavox.fr/forum/immobilier/locations/resiliation-bail_166180_1.htm?message=572877

FORUM LEGAVOX :

https://www.legavox.fr/forum/immobilier/locations/echafaudage-risque-effraction_166219_1.htm?message=573097

VOICI DONC le lien de l'ANIL/ADIL :

https://www.anil.org/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés